

«RENFORCER LA PENSION LÉGALE POUR TOUS»

**ANALYSES ET REVENDICATIONS SYNDICALES QUANT À LA
PÉRENNISATION DU RÉGIME GÉNÉRAL D'ASSURANCE PENSION**

Conférence de presse – 7 octobre 2024

PLAN

1. Remarques de principe
2. Le niveau des pensions
3. Retour sur la réforme de 2012
4. Points à réformer dans la législation actuelle
5. Critique des projections à long terme
6. Solutions en cas de besoin de financement

1. REMARQUES DE PRINCIPE

- Pour un système de pension public, social et solidaire basé sur le principe par répartition
- Le mythe de la dette cachée
- La capitalisation n'est pas une solution face au vieillissement démographique et est soumise aux aléas boursiers – Riesterrete
- Risque du « *starve the beast* » (P. Krugman) pour favoriser la privatisation
- Les régimes de pensions privés n'assurent pas de couverture universelle, pas de composante sociale et pas de prestations suffisantes
- Un système assurantiel basé sur des principes bismarckiens et non pas sur l'assistanat

2. LE NIVEAU DES PENSIONS

- Les pensions supérieures à 10.000 euros par mois n'existent pas dans le régime général
- Les pensions supérieures à 8.000 représentent 0,14% des pensions dans le régime général
- L'indice de Gini des revenus de pensions est de 4,5 points inférieur à celui des revenus du travail
- La pension moyenne s'élève à 3.600 euros par mois (2.600 euros pour les femmes)

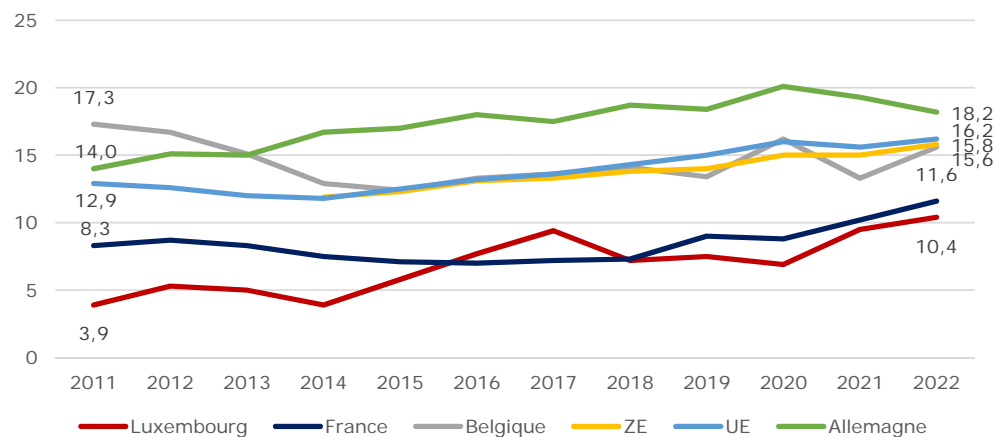
2. LE NIVEAU DES PENSIONS

- 33% des pensions de vieillesse sont inférieures à 2.500 euros ; 60% de celles de femmes
- Le taux de remplacement au Luxembourg n'est pas exceptionnel : inférieur à COL, IT, GR ; légèrement supérieur à A, NL, P et DK
- La pension minimale est largement inférieure au seuil de risque de pauvreté et du budget de référence

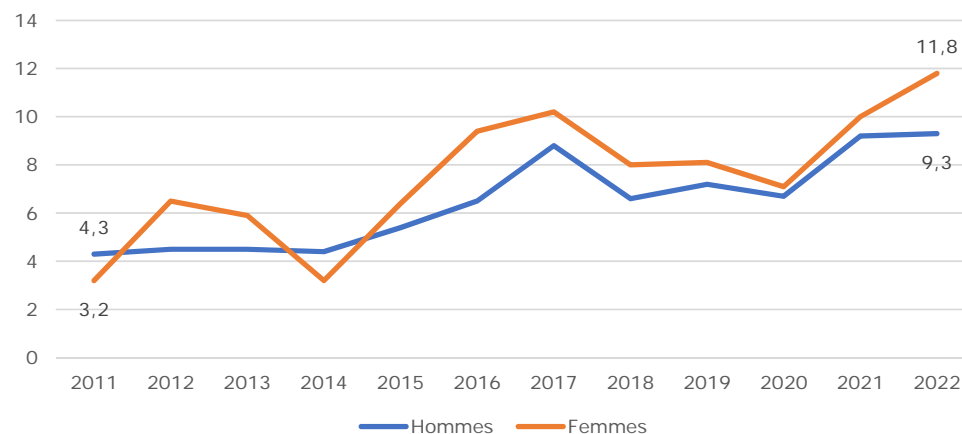
2. LE NIVEAU DES PENSIONS

Taux de risque de pauvreté des personnes âgées encore assez faible en comparaison européenne mais **DOUBLEMENT** au cours des 10 dernières années

Évolution du taux de risque de pauvreté des retraités (en %)



Évolution du taux de risque de pauvreté des retraités selon leur genre (en %)



3. RETOUR SUR LA RÉFORME DE 2012

- Majorations forfaitaires augmentent au fil des années ; mais c'est la partie plus petite d'une pension de vieillesse (620 euros pour 40 ans d'assurance)
- Majorations proportionnelles baissent au fil des années
- Augmentation échelonnée des majorations proportionnelles plus prononcée, mais plus difficile à obtenir
- Ajustement réduit au moins de moitié, voire à 0, si la prime de répartition pure (PRP) > taux de cotisation global
- Si le taux de cotisation global > 24%, l'allocation de fin d'année est supprimée (960 euros par année! = 3,6% de la pension minimale annuelle)
- Revalorisation au moment du départ en retrait → perte de 2 ans → en moyenne 2% de pension en moins sur toute la carrière
- Si la réduction du taux de remplacement n'affecte que les nouveaux retraités, le non-ajustement intégral ou l'abolition de l'allocation de fin d'année touchent tous les retraités

3. RETOUR SUR LA RÉFORME DE 2012

Baisse progressive du niveau des pensions en raison de l'évolution des taux de majorations (carrière 40+60)

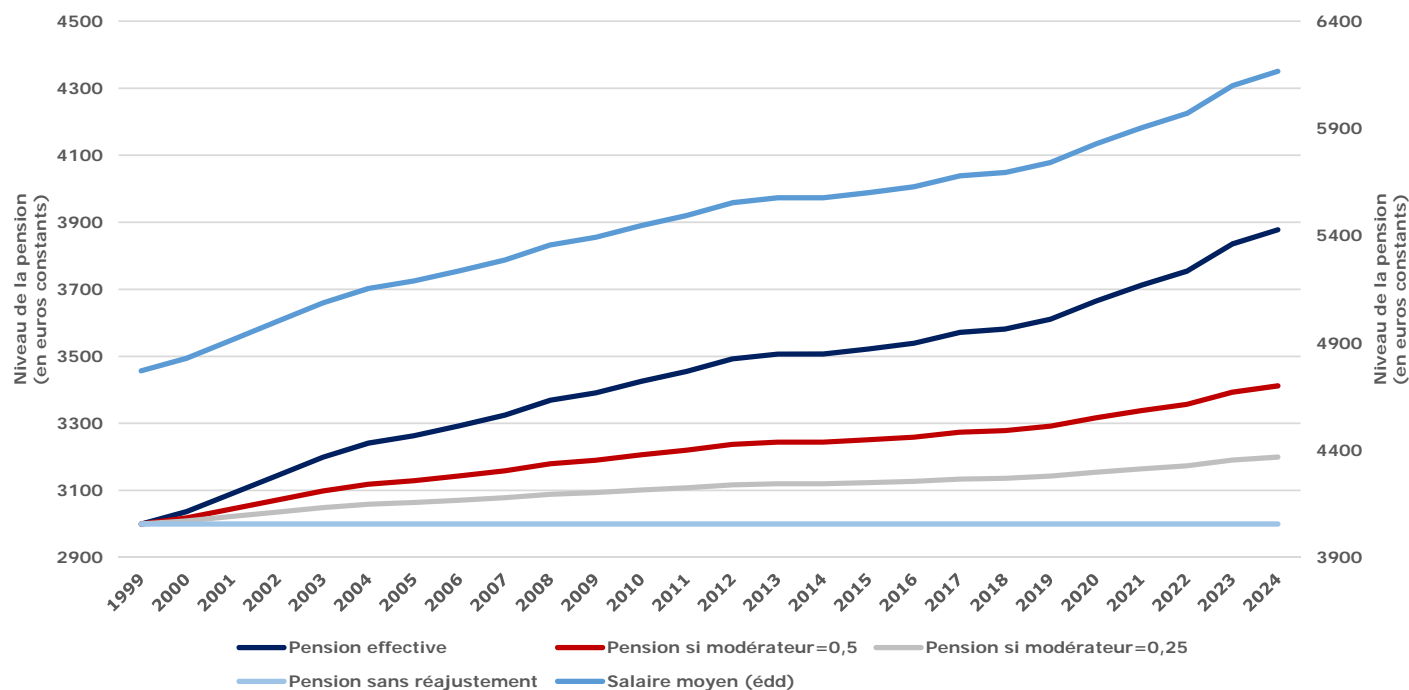
	2012		2052		Baisse
	<i>Pension brute</i>	<i>Taux de remplacement</i>	<i>Pension brute</i>	<i>Taux de remplacement</i>	
1xSSM	2 560,62	99,6%	2 343,78	91,2%	-8,5%
2xSSM	4 535,09	88,2%	3 989,18	77,6%	-12,0%
3xSSM	6 509,57	84,4%	5 634,57	73,1%	-13,4%
4xSSM	8 484,04	82,5%	7 279,96	70,8%	-14,2%
5xSSM	10 458,51	81,4%	8 925,36	69,4%	-14,7%



Montants théoriques

3. RETOUR SUR LA RÉFORME DE 2012

La perte progressive du revenu de pension en raison de la baisse du modérateur de réajustement pour un retraité disposant d'une même pension moyenne de départ

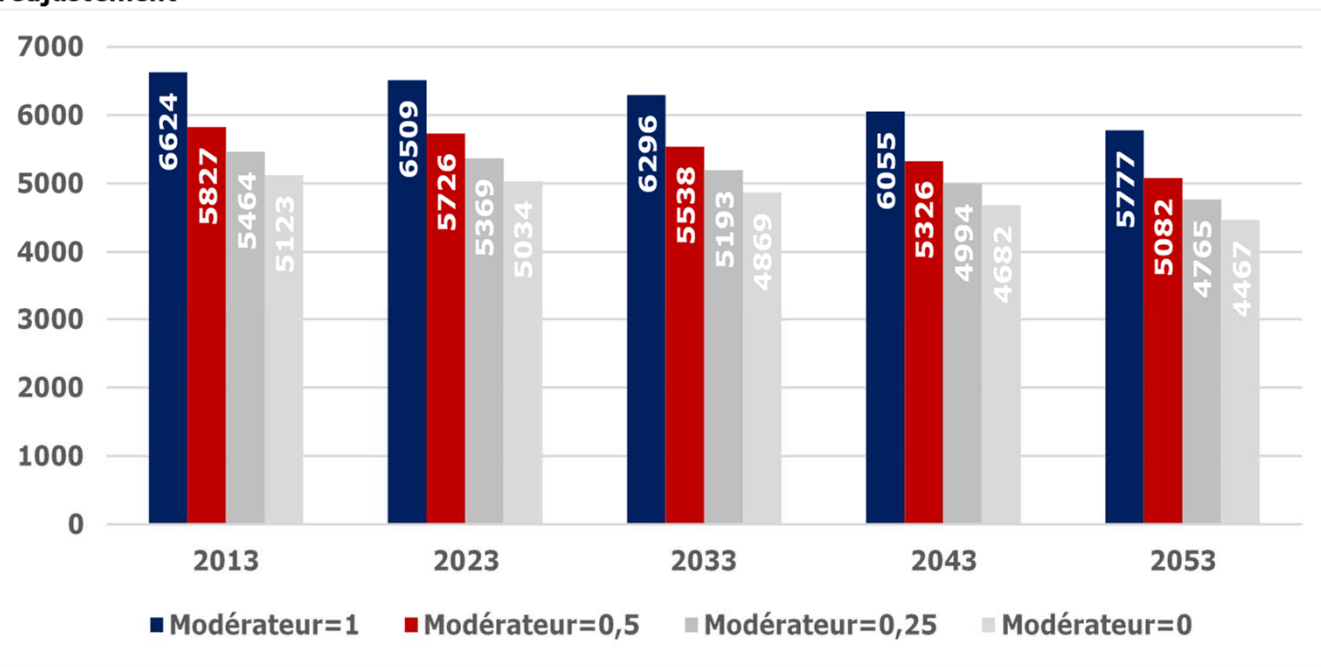


Sans ajustement depuis 2000, la pension minimale serait aujourd'hui de 1.691 euros (550 euros en moins par mois qu'actuellement)

→ marche assurée vers plus de pauvreté des personnes âgées

3. RETOUR SUR LA RÉFORME DE 2012

Le manque à gagner progressif en termes de pension pour un même retraité en raison de la baisse du taux de remplacement et du modérateur de réajustement



Moins-value en retraite subie par un pensionné entre 327 000 € et 421 000 € pour 25 ans de retraite. Si ajout de la perte liée à l'abolition de l'allocation de fin d'année : entre 351 000 € et 445 000 €.

Note de lecture : Le salarié moyen qui entre en retraite en 2023 a, après 25 ans de retraite, une pension de 6 509 € si le modérateur de réajustement pendant ces 25 ans reste à 1. En revanche, ce même salarié moyen qui entre en retraite en 2053 a, après 25 ans de retraite, une pension d'uniquement 4 467 € si le modérateur de réajustement pendant ces 25 ans est égal à 0.

4. POINTS À RÉFORMER DANS LA LÉGISLATION ACTUELLE

- Pérenniser le réajustement intégral des pension ainsi que l'allocation de fin d'année
 - modifier la loi de 2012
 - à titre subsidiaire, modifier le mode de calcul de la prime de répartition pure en excluant les dépenses de fonctionnement et transferts au Fonds pour l'emploi (permet de gagner 5-6 ans)
- Étudiants : vacances scolaires, bourses, rachat
- Pension minimale (bénéficie surtout aux femmes) et/ou crédit d'impôt pension minimale

2. CRITIQUE DES PROJECTIONS À LONG TERME



- Considérer un horizon réaliste – 10 ans de période couverture
- Incertitude relative aux projections à long terme est trop grande :
 - emploi
 - productivité
- 30 pages d'analyse des erreurs historiques

2. CRITIQUE DES PROJECTIONS À LONG TERME

Évènements critiques du régime général d'assurance pension (comparaison 2012-2022)

	Projet de loi de la réforme de 2012	Bilan 2022
Événement 1 : La prime de répartition pure dépasse le taux de cotisation global (24%)	< 2020	2027
Événement 2 : La réserve tombe en dessous du seuil légal (1,5 fois le montant annuel des prestations)	2026	2041
Événement 3 : La réserve est épuisée	2034	2047

Source : IGSS

2. CRITIQUE DES PROJECTIONS À LONG TERME

Tableau : Dépenses en pensions (régimes général et spéciaux) selon le scénario retenu, en % du PIB

	2022	2030	2040	2050	2060	2070
Scénario de base	9,2	9,7	11,2	12,5	15,0	17,5
<i>Hausse p. r. à 2022, en %</i>	0,0	5,4	21,7	35,9	63,0	90,2
Scénario STATEC	9,2	9,5	9,7	10,0	11,1	12,8
<i>Hausse p. r. à 2022, en %</i>	0,0	3,3	5,4	8,7	20,7	39,1

Source : 2024 Ageing Report – Country fiche for Luxembourg

+0,8%

+3,6%

Tableau : Dépenses en pensions (régimes général et spéciaux), en % du PIB

	2022	2030	2040	2050
Projections	9,2	9,5	9,7	10,0
<i>Différence (en % du PIB) p. r. à 2022</i>	0,0	0,3	0,5	0,8

Source : 2024 Ageing Report – Country fiche for Luxembourg

5. SOLUTIONS EN CAS DE BESOIN DE FINANCEMENT

- ~~Diminuer les pensions~~
- ~~Prolonger la vie active~~
- Générer de nouvelles recettes ✓

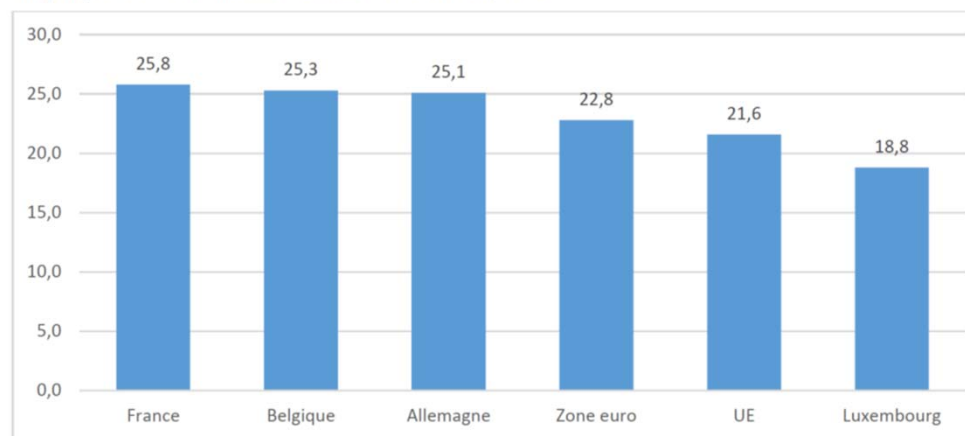
Et utiliser la réserve !

- Serait-ce problématique ?

Les dépenses pour les pensions par rapport au PIB ont doublé au courant des 50 dernières années! Où était le problème ?

Les cotisations patronales au Luxembourg représentent 11,6% du coût de la main-d'œuvre contre une moyenne de 24,1% dans l'UE et de 24,6% dans la zone euro

Graphique 24 : Prestations sociales en % du PIB, 2022



Source : Eurostat

5. SOLUTIONS EN CAS DE BESOIN DE FINANCEMENT

- Hausse du taux de cotisation : 3 points → 1,1% du PIB
- Déplafonnement des cotisations (sans augmenter les prestations, voire les augmenter de manière dégressive) : 0,9% du PIB = 10% des recettes
- Progressivité du taux de cotisation
- Contribution solidarité généralisée pour les ménages (1,4% avec abattement SSM → 0,5% du PIB) combinée à une augmentation de l'impôt de solidarité des entreprises et d'une contribution de l'Etat → 1,5% du PIB
- Fiscalisation accrue
- Augmentation de l'impôt sur la fortune pour les entreprises et réintroduction pour les personnes physiques

CONCLUSION

- La question des pensions n'est pas une question mathématique, mais une question éminemment politique
- Toute réforme est à discuter avec les partenaires sociaux qui représentent les cotisants et les bénéficiaires

MERCI

pour votre attention
